

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 2658)

AMENDEMENT

N ° 1306

présenté par
Mme Genevard et M. Bazin

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.